



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité interministériel
du handicap



Comité
interministériel
du handicap



Feuille de route

16 novembre 2020

#TousGagnants



Les cibles à 5 ans sont celles fixées par le gouvernement dans le cadre de la feuille de route arrêtée en 2017 et dont le Comité interministériel du handicap assure le suivi.



SOMMAIRE

1. Accéder à ses droits plus facilement

Page 4

2. S'épanouir de la crèche à l'université

Page 10

3. Faciliter l'accès à l'emploi

Page 20

4. Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé

Page 28

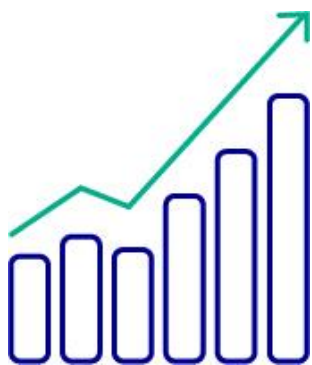
5. Être actrice et acteur dans la cité

Page 36

6. Mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement : 2 ans de bilan

Page 46

1. ACCÉDER À SES DROITS PLUS FACILEMENT



CHIFFRES-CLÉS

Accès au droit

- En 2019, près de 4,236 millions de demandes ont été adressées aux MDPH (au nombre de 97).
- 4,527 millions de décisions et avis rendus par les MDPH (accords, refus, sursis).
- 1,705 millions de personnes sur la France entière ont déposé une demande à la MDPH en 2019 ce qui représente 26 personnes pour 1 000 habitants.
- Les délais moyens des demandes s'échelonnent entre :
 - 4 mois et 21 jours pour les demandes « adultes » en moyenne (+ 13 jours par rapport à 2018 sur le même échantillon de 80 MDPH) ;
 - 4 mois et 6 jours pour les demandes « enfants » en moyenne (+ 5 jours par rapport à 2018 sur le même échantillon de 78 MDPH).
- 76 628 personnes au total se sont vu attribuer l'AAH à vie (40 491 personnes de plus entre janvier et octobre 2020).
- 267 265 bénéficiaires d'une CMI **Invalidité** sans limitation de durée, 150 665 bénéficiaires d'une CMI **Priorité** sans limitation de durée, 352 207 bénéficiaires CMI **Stationnement** sans limitation de durée, un total de 770 137 bénéficiaires d'une CMI.
- **5 710 enfants** bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap (AEEH) jusqu'à leurs 20 ans quand le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement (3 067 en 2019 et 2 643 fin septembre 2020).

Numéro 360

- Depuis le lancement du 360 jusqu'au 20 octobre, 6 665 appels ont été reçus sur la plateforme 360 pour 63 départements dotés d'une équipe « 360 » opérationnelle. Aujourd'hui, on compte 75 départements.



OBJECTIFS À 5 ANS

Revaloriser l'allocation adulte handicapé (AAH) à 900 €.

Simplifier le fonctionnement des MDPH, améliorer les délais de réponse et harmoniser leur qualité de service.

Renforcer l'accessibilité électorale et dématérialiser la propagande.

Renforcer l'accessibilité numérique des services publics.

Développer l'emploi du langage facile à lire et à comprendre (FALC) dans les administrations publiques.



UN AN D'ACTION

La simplification de l'accès aux droits de personnes en situation de handicap est un enjeu majeur pour améliorer le quotidien et la qualité de vie des personnes. Cette simplification doit se faire dans tous les domaines de la vie de la personne et de sa famille. Des mesures ont été prises en 2020 pour concrétiser encore plus cette ambition.

Droits à vie



TENU

Une attribution à vie des principaux droits aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement :

- Depuis le 1^{er} janvier 2020, la délivrance à vie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cas de handicap irréversible, est effective.



EN COURS

- Un nouveau périmètre de la PCH sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2021 :
 - Les personnes ayant droit à la **PCH avant leurs 60 ans**, pourront continuer à en bénéficier après 75 ans ;
 - Pour les parents en situation de handicap, **mise en place d'une PCH « parentalité »** avec un plan d'aide gradué selon les besoins ;
 - Le temps de **préparation du repas et la vaisselle** sera intégré dans l'aide à l'alimentation financée par la **PCH** ;
 - Les personnes pourront bénéficier **d'une PCH à vie** au 1^{er} semestre 2021.
- Une mission est menée, depuis le second semestre 2020, par le Dr LEGUAY, président de Santé Mentale France, avec l'appui de trois experts (handicap psychique, troubles du neuro-développement), sur l'adaptation de la PCH au handicap psychique et aux troubles du neuro-développement.

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) améliorent leur fonctionnement pour rendre un service plus efficient aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants



TENU

- Harmonisation du système d'information (SI) de 96 MDPH en septembre 2020.
- Création d'une plateforme numérique nationale d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs proches : « Mon parcours handicap ». La plateforme couvrira l'ensemble du parcours de vie de la personne dans ses différentes dimensions. Le volet emploi est déjà opérationnel.

- Mise en place d'un pilotage renforcé des MDPH en s'appuyant sur la transparence des résultats de leur activité avec le déploiement d'un système d'information harmonisé au 2^{ème} trimestre 2020, avec l'appui renforcé de la CNSA.



EN COURS

- Le téléservice « **MDPH en ligne** » est en cours de déploiement mobilisant 67 MDPH volontaires.

Des sites Internet gouvernementaux et des services téléphoniques accessibles



TENU

- Publication de la circulaire numérique à destination de tous les Ministères pour accélérer la mise en accessibilité des 250 procédures dématérialisées les plus utilisées et poursuivre celles des 15 sites gouvernementaux les plus fréquentés : ameli.fr - ants.gouv.fr - caf.fr - economie.gouv.fr - education.gouv.fr - gouvernement.fr - impots.gouv.fr - interieur.gouv.fr - legifrance.gouv.fr - parcoursup.fr - pole-emploi.fr - service-public.fr - solidarites-sante.gouv.fr - travail-emploi.gouv.fr - urssaf.fr.
- Mise en place de ressources dédiées au sein de la Direction interministérielle du numérique et d'une offre de formation aux professionnels du numérique au sein des services et administrations des Ministères.
- Mise en accessibilité du site Parcoursup pour garantir l'accès de tous les jeunes aux études supérieures. Son niveau d'accessibilité a atteint 98%, en conformité totale avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, version 4.0.



EN COURS

- Poursuite de la mise en accessibilité des services d'accueil téléphonique des services publics destinés à recevoir les appels des personnes sourdes, malentendantes et aphasiques.

Mise en place d'un numéro d'appel unique pour organiser l'inconditionnalité de l'accompagnement et rompre l'isolement des personnes handicapées et des aidants



TENU

- Le 8 juin, lancement du **0 800 360 360**, un numéro d'appui dans le cadre de la crise pour les personnes en situation de handicap et les proches aidants, accessible et gratuit couvrant à ce jour 75 départements.



EN COURS

- **14 départements raccordés d'ici la fin de l'année 2020.**
- Travail sur la dimension qualitative des réponses données dans le cadre du numéro unique.

La stratégie « Agir pour les aidants »



TENU

- Création d'une indemnisation de 3 mois pour le congé proche aidant, dont la mobilisation est par ailleurs simplifiée (suppression de la condition d'ancienneté, plus de souplesse pour le fractionnement).
- **Défiscalisation et exonération totale de contributions sociales pour le dédommagement « aidant »** attaché à la prestation de compensation du handicap perçu à compter du 1^{er} janvier 2020, et possibilité de cumul avec le revenu de solidarité active (RSA) à compter du 4 novembre 2020.

Accès au droit de vote



TENU

- Diffusion du Guide HANDEO pour simplifier l'accès au vote lors des élections municipales.

Simplification de la protection juridique des majeurs au service de l'autonomie des personnes



TENU

- **Finalisation de la réforme de la protection juridique des majeurs :**
 - Les juges des contentieux de la protection ont été nommés au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la création des tribunaux judiciaires et des tribunaux de proximité issus de la fusion des tribunaux d'instance et des tribunaux de grande instance. Il reprend les fonctions de juge des tutelles ainsi que les attributions relatives aux contentieux des crédits à la consommation et au surendettement ;
 - Une évaluation sociale pluridisciplinaire préalable de la sphère d'autonomie de la personne à protéger devra accompagner, à peine d'irrecevabilité, la saisine du juge des contentieux de la protection par le procureur de la République lorsqu'un signalement aura été fait au parquet par toute personne qui n'est pas un proche du majeur.

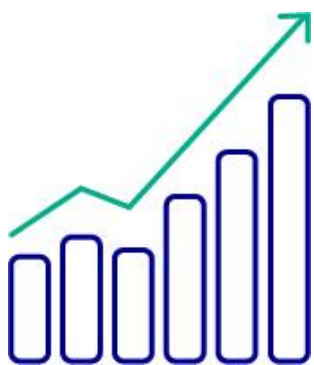


CAP 2021

Cet effort de simplification va se poursuivre dans tous les domaines :

- Déployer la feuille de route « MDPH 2022 » (38 actions), présentée le 15 octobre 2020, par la Secrétaire d'Etat après du Premier ministre en charge des personnes handicapées et le Président de l'Assemblée des départements de France.
- Au 1^{er} trimestre 2021, 100% des MDPH auront mis en service le SI.
- Constituer une « task force » au sein de la CNSA afin notamment de venir en appui aux MDPH les plus en difficulté.
- Publier trimestriellement le baromètre de l'ensemble des MDPH comportant notamment des indicateurs par département sur la durée de traitement des demandes et les droits sans limitation de durée.
- Déployer le numéro unique 360 sur tout le territoire afin d'assurer une inconditionnalité de la réponse aux personnes en situation de handicap et de leurs aidants.
- Déployer des plateformes de répit et poursuivre des formations aidants.
- Adapter la PCH aux besoins des personnes avec un handicap psychique ou un trouble du neuro-développement, enfants comme adultes, en articulation avec les autres réponses complémentaires de compensation, suite aux travaux de la mission menée par Dr LEGUAY depuis le second semestre 2020. Les propositions sont attendues pour le premier semestre 2021.
- Accélérer la mise en accessibilité des 250 procédures dématérialisées les plus utilisées et poursuivre celles des 15 sites gouvernementaux les plus fréquentés.
- Simplifier l'accès aux droits dans la *Maison numérique des blessés et des familles*, actuellement consultable sur l'intranet du ministère des Armées et sur le module interministériel « *démarches simplifiées.fr* » et la rendre accessible en 2021, depuis le domicile, sur Internet. Cette maison numérique offrira un portail unique pour les pensions militaires d'invalidité, les indemnités complémentaires et les prestations délivrées par l'établissement des fonds de prévoyance militaire et aéronautique. Elle permettra à la fois une information personnalisée, des services en ligne, un compte en ligne unique au profit des blessés et des acteurs de l'accompagnement ainsi qu'un gain de temps dans le traitement des demandes.
- **Finaliser la réforme de protection juridique des majeurs :**
 - Elaborer les textes d'application pour les mesures de la loi du 23 mars 2019 qui ne sont pas d'effet immédiat ;
 - Lancer la campagne de communication relative à l'articulation entre les différentes mesures de protection à l'attention des personnes concernées ;
 - Permettre aux majeurs protégés de solliciter seuls la délivrance de leur carte nationale d'identité, sous réserve de l'information du tuteur et ensuite, de pouvoir retirer seuls leur titre d'identité ;
 - Mettre en place une carte professionnelle pour les mandataires des majeurs protégés.

2. S'EPANOUIR DE LA CRECHE A L'UNIVERSITE



CHIFFRES-CLÉS

Petite enfance

- **8 075 enfants âgés de moins de 3 ans** bénéficiaient à la mi-2019 de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).
- **3 974 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) ont perçu le bonus « inclusion handicap »** pour l'année 2019, soit 31,2 % des Eaje.

Éducation nationale

- **Plus de 385 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles et établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Les effectifs sont en hausse d'environ 7% par an depuis 2012.
- Le nombre d'élèves avec prescription MDPH a augmenté de 40 266 (+13,4%) entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020, dont 9 781 (+3,0%) entre le 31 mars 2020 et le 31 mai 2020. En 2020, 8 000 nouveaux équivalents temps plein (ETP) d'AESH ont été recrutés pour répondre à l'augmentation des besoins. Près de 30% des élèves en situation de handicap sont scolarisés avec l'appui d'un dispositif collectif ULIS en école, collège ou lycée (28% dans le premier degré et 30% dans le second degré).
- Les élèves en situation de handicap représentent près de 3,1% des effectifs scolarisés à l'école et au collège contre 1,5% des effectifs scolarisés au lycée et ce, malgré un effort soutenu avec la création de 176 ULIS lycée depuis 2017.
- **Le nombre d'élèves avec une notification d'aide humaine a augmenté de 40 000 (+13%) entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020. Cet effectif est encore en augmentation à la rentrée 2020.**
- A la rentrée 2020, **367 nouvelles ULIS ont été créées, l'effort porte essentiellement sur le second degré avec 231 nouvelles ULIS collège et 60 ULIS lycée.** Le nombre d'élèves scolarisés avec l'appui d'un dispositif ULIS passe ainsi de 101 000 à 105 000, soit une augmentation de 4%.
- **21 502 élèves à besoins éducatifs particuliers (soit 5,8 % des élèves), dont 1737 en situation de handicap, sont scolarisés dans le réseau des 535 établissements français à l'étranger.** Depuis 2018, le financement des AESH des enfants français boursiers est pris en charge à 100% par l'AEFE. La loi pour une école de confiance de 2019 a intégré l'inclusion scolaire comme un critère d'homologation des établissements français à l'étranger.

Enseignement technique agricole

- **8 900 élèves à besoins éducatifs particuliers** (sur un total d'environ 138 500 élèves) scolarisés dans les établissements de formation agricole publics et privés bénéficient de dispositifs d'aménagement tout au long de la formation et/ou lors des sessions d'examens.
- **4 914 élèves** ont bénéficié d'un Projet personnalisé de scolarisation en 2019-2020.
- **3 914 élèves en situation de handicap** ont bénéficié d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire.

Enseignement supérieur

- Les étudiants handicapés choisissent préférentiellement l'université (+13% par rapport à la population générale) et sont fortement sous-représentés dans les parcours proposés en lycées, STS et CPGE (-67% par rapport à la population générale).
- Les étudiants handicapés sont surreprésentés en Lettres - Sciences Humaines (+10% par rapport à la population générale) et sous-représentés en Santé et Droit - Sciences Economiques - Gestion (-7% et -4% par rapport à la population générale).
- 2701 structures de recherche dont 1643 publiques intègrent la question du « handicap » dans leur programme.
- Les étudiants handicapés choisissent également l'enseignement supérieur agricole : **350 étudiants en situation de handicap** y sont inscrits, en 2019-2020.



OBJECTIFS À 5 ANS

Accueillir les jeunes enfants en particulier dans les crèches, développer l'accès au périscolaire et aux loisirs, soutenir la parentalité

Accroître la scolarisation des élèves en situation de handicap, notamment celle des enfants autistes

Fluidifier les parcours scolaires et médico-sociaux, éviter les ruptures en fin de cycle ou en fin de dispositif

Appuyer et poursuivre la formation des équipes des établissements agricoles à la prise en compte des élèves aux besoins éducatifs particuliers

Transformer l'accompagnement et professionnaliser les accompagnants pour gagner en qualité

Permettre à chaque jeune en situation de handicap de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturel

Accompagner l'entrée et les choix d'orientation pour accroître l'accès à l'enseignement supérieur dans toutes ses composantes

Renforcer l'accessibilité des formations pour construire un enseignement supérieur inclusif

Développer la recherche pour améliorer la prise en compte du handicap dans une société inclusive



UN AN D'ACTION

Des mesures pour les « tout-petits » en situation de handicap et leurs parents



TENU

- Prise en compte du handicap dans les Recommandations de la Commission des 1 000 premiers jours pour soutenir les parents de la préconception aux 3 ans de l'enfant.
- Déploiement de 43 plateformes de coordination et d'intervention précoce dans le champ des troubles du neuro-développement dont l'autisme, à la rentrée 2020 afin d'améliorer le diagnostic précoce des enfants, d'assurer une prise en charge immédiate et d'éviter une dépense moyenne de 1 500 € par famille et par an. Plus de **2750 enfants en bénéficient déjà**.
- A compter du 1^{er} janvier 2020, le bonus « inclusion handicap » qui facilite l'accueil des enfants handicapés au sein des crèches, s'étend également à d'autres enfants que les seuls bénéficiaires de l'AEEH.



EN COURS

- Refonte des principaux diplômes des professionnels de la petite enfance intégrant la prise en compte du handicap dans la formation.
- **« Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 » :**
 - En 2020, octroi de 15 M€ aux ARS pour développer, dans le cadre de ces contrats, des dispositifs d'intervention souples, portés par des ESMS, et adaptés aux besoins des enfants et des jeunes qui relèvent simultanément d'un accompagnement au titre du handicap et de l'aide sociale à l'enfance (ASE), dans le respect des compétences de chaque acteur ;
 - Mise en place de contrats locaux tripartites préfet / ARS / département dans trente départements dès 2020 et l'ensemble du territoire d'ici 2022.
- Mise en œuvre des actions du Parcours de santé 0-6 ans pour améliorer le repérage des troubles sensoriels, de l'apprentissage et du neuro-développement.
- Déploiement des formations au repérage précoce des troubles neuro-développementaux pour les professionnels de la petite enfance.

Déploiement du service public de l'école inclusive



TENU

- Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) couvrent désormais les 2/3 du territoire.
- Un référentiel PIAL a été élaboré afin de permettre d'analyser et d'améliorer les modalités de fonctionnement des équipes.
- Poursuite des ouvertures d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans les lycées : 367 ULIS créées à la rentrée 2020 pour un total de 9 606 ULIS.
- A la rentrée 2020, lancement d'un numéro unique (0 805 805 110) permettant de joindre gratuitement la cellule d'écoute Ecole inclusive du département de résidence ou la cellule nationale Aide Handicap Ecole. Environ 1 000 appels sont dénombrés chaque semaine depuis la rentrée scolaire.
- A la rentrée scolaire 2020 : ouverture de 11 Unités d'enseignement en élémentaire pour élèves avec autisme et de 40 Unités d'enseignement maternelle pour élèves avec autisme auxquelles s'ajoutent 20 dispositifs autisme en école élémentaire supplémentaires, annoncés lors de la Conférence nationale du handicap.
- Création effective de **101 postes d'enseignants ressources « autisme »**.
- **Ouverture à tous**, professionnels du secteur médicosocial et parents, de **la plateforme « CAP Ecole inclusive »** de l'Education Nationale permettant d'accéder à toutes les ressources pédagogiques à destination des élèves en situation de handicap.
- Généralisation du guide d'auto-évaluation des équipes pédagogiques et éducatives pour une école inclusive.
- Structuration du déploiement des équipes mobiles d'appui aux établissements scolaires, de l'appui ressource et du fonctionnement en dispositif des établissements médico-sociaux.
- Amélioration de la coordination avec le secteur médico-social par la mise en place d'un comité de suivi départemental. Cette instance est chargée du suivi, de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap, dans le respect des principes de l'école inclusive et de la coopération.
- Pour la rentrée 2020, une meilleure scolarisation des enfants polyhandicapés grâce à la signature et la publication du cahier des charges des unités d'enseignement polyhandicap ; ouverture d'une première unité d'enseignement externalisée polyhandicap à l'école Anne Franck, aux Molières (91).
- Déploiement d'une application de gestion et de suivi des parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Refonte totale de la page Eduscol dédiée à la scolarisation des élèves sourds ou malentendants et mise à disposition d'une carte avec géolocalisation des dispositifs de scolarisation : <https://www.education.gouv.fr/scolarisation-des-jeunes-sourds-ou-malentendants-89501>
- Amélioration des conditions d'emploi des accompagnants. Le comité consultatif des AESH, installé le 27 février 2020, vise à garantir une application de l'école inclusive et du nouveau cadre de gestion des AESH sur tout le territoire ; création d'un guide national des accompagnants des élèves en situation de handicap sur les missions des référents AESH ; publication de l'arrêté relatif aux missions et aux conditions de désignation des accompagnants des élèves en situation de handicap référents prévus à l'article L. 917-1 du code de l'éducation, le 29 juillet 2020.
- Création d'une application de suivi des parcours de scolarisation en interface avec le système d'information des MDPH.

- **Dans l'enseignement agricole :**

- Parution de la note de service DGER/SDPFE/2019-616 précisant les modalités de gestion des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- Poursuite de l'appui et de la formation des équipes des établissements dans l'accueil et la prise en charge pédagogique et éducative des élèves en situation de handicap, notamment pour les directeurs adjoints ;
- Mise en place d'une plateforme dédiée aux ressources réglementaires, pédagogiques et éducatives sur la question du handicap, s'appuyant sur le guide « rendre accessible à sa mesure » ;
- Actions de sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative de l'enseignement agricole sur les handicaps invisibles (Dys, troubles visuels, TSA), sur les outils numériques et les ressources favorisant l'accessibilité au travers d'un « jeu sérieux » ;
- Intégration des enjeux de scolarisation inclusive à la réforme de la formation des enseignants et la prise en compte des troubles du spectre de l'autisme dans la formation initiale des enseignants agricoles ;
- Renforcer la professionnalisation des personnels chargés de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap par une transformation de tous les contrats aidés en contrats AESH dans les établissements publics, à compter de la rentrée 2020 ;
- Mise en place d'une Attestation d'Acquisition de Blocs de Compétence à destination des jeunes ne pouvant pas obtenir leur diplôme mais disposant d'une faculté reconnue dans un domaine précis (septembre 2020). Cette attestation s'adresse aux étudiants handicapés et à tous les jeunes, candidats à certains diplômes agricoles (VAE, CAP, Bac Professionnel, etc.). Elle remplace le Certificat de compétences tout d'abord envisagé.



EN COURS

- Expérimentation d'un livret de parcours inclusif afin de mettre en place des adaptations pédagogiques dès le constat de la difficulté d'apprentissage sans attendre la notification de la CDAPH.
- Création d'un « livret numérique de parcours inclusif », accessible aux familles et comprenant toutes les adaptations, y compris celles notifiées par la MDPH, nécessaires à l'élève handicapé tout au long de son parcours scolaire : travaux en cours avec la CNSA.
- Augmenter le temps de service des accompagnants dans le cadre des PIAL et de la continuité de l'accompagnement sur les temps péri et extra scolaires d'élèves en situation de handicap.
- Intégration, dans le cadre de la formation initiale des nouveaux enseignants, d'un module obligatoire dédié aux besoins éducatifs spécifiques des élèves : consultation des organisations syndicales (septembre 2020) avant publication de l'arrêté (octobre 2020) fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (mise en œuvre rentrée 2021, pour tous les nouveaux professeurs).
- Renforcement de la coopération famille/éducation nationale/médico-social : attente des décrets d'application des articles 30 et 31 de la loi « pour une école de la confiance » et des travaux sur la rédaction d'un cahier des charges des PIAL renforcés.
- Décliner dans le projet et le fonctionnement des établissements français de l'étranger la politique inclusive à conduire en coopération avec les établissements du réseau.
- **Dans l'enseignement agricole**, ouverture d'une formation de 60 heures à destination des AESH : action d'ingénierie de formation auprès des délégués régionaux de formation pour harmoniser le plan de formation.

Un accès renforcé aux activités éducatives et à la citoyenneté



EN COURS

- Renforcement de l'accès au service civique.
- Participation des jeunes en situation de handicap au Service National Universel.
- Développement et diversification des activités sportives et culturelles des jeunes accompagnés en établissements et services médico-sociaux dans une logique inclusive : consolider et encourager la place du sport et de la culture au sein des ESMS, valoriser les pratiques inclusives.
- Développement des pratiques sportives pour les étudiants en situation de handicap au sein des établissements d'enseignement agricole ou en lien avec les fédérations spécifiques.
- Réalisation d'un guide d'information pour renforcer le développement d'actions inclusives dans les conservatoires pour les élèves en situation de handicap (danse, musique, théâtre).
- Construire une boîte à outils à destination des organisateurs d'activité, des communes et des intercommunalités pour contribuer au « 0 refus d'accueil » dans les activités péri et extrascolaires, en lien avec les pôles d'appui déployés par la branche famille.
- Soutien aux activités éducatives inclusives pour contribuer au « 0 refus d'accueil » : en s'appuyant sur le « plan mercredi », les fonds « publics et territoires », les pôles d'appui et de ressources « handicap » à destination des familles et des organisateurs d'activité.

Un accès à l'enseignement supérieur facilité



TENU

- Accompagnement de 357 étudiants à l'université dans le réseau Aspie Friendly.
- Amélioration de Parcoursup pour les étudiants en situation de handicap avec la possibilité d'appeler un référent handicap pour favoriser leurs conditions d'accueil et la mise en place d'une fiche de liaison afin de prolonger automatiquement les aménagements dont ils ont bénéficié.
- Mobilisation des établissements pour s'emparer du dispositif « Contribution de Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) pour favoriser l'accès aux services de santé et de la vie étudiante.
- Ajout des contacts des référents handicap et des fiches handicap par établissement sur Parcoursup pour chaque formation afin de renforcer les informations à destination des candidats et leurs familles, pour mieux préparer l'orientation et aider aux différentes procédures.
- Amélioration de la fiche de liaison handicap par rapport à 2019 : il existe désormais deux fiches dont les objectifs sont, pour la version simplifiée, de faciliter l'instruction des demandes de réexamen, puis pour la version longue et transmise au référent handicap de l'établissement d'inscription, de faciliter la mise en place des aménagements dès la rentrée.
- Mise en place d'une foire aux questions pour les candidats en situation de handicap, au sein de la procédure Parcoursup a été mise en place.
- Mise en place d'un schéma directeur handicap dans 80% des universités (54, soit +10%). En 2020, ce taux est à 81%.
- Amélioration de l'accueil des élèves et des personnels en situation de handicap, tant sur le plan pédagogique que pour la vie sur le campus au sein des grandes écoles d'ingénieurs relevant du ministère des Armées : pour la première fois, le concours de l'École Polytechnique a proposé des aménagements aux candidats en situation de handicap.



EN COURS

- Création d'un Comité national de suivi de la politique inclusive de l'enseignement supérieur, décliné au niveau local par des conseils académiques dédiés : le lancement du Comité national de suivi de la politique inclusive de l'enseignement supérieur est prévu d'ici fin janvier 2021.

- Professionnalisation des référents handicap : la fiche métier référent handicap est dorénavant utilisée par les établissements. La formation basée sur la Fiche métier, organisée par l'EHESS et Apaches, est en cours de certification.
- Développement d'un plan d'action visant à former les professionnels de la documentation et à inciter davantage de bibliothèques de l'enseignement supérieur à entrer dans le dispositif d'exception au droit d'auteur : une évaluation de l'IGESR (collège des bibliothèques, de la documentation, du livre et de la lecture publique) sera prochainement remise sur « la prise en compte du handicap dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales ».
- Plan d'actions en cours et travail interministériel engagé afin d'améliorer l'accessibilité des services communs de la documentation et l'accès aux ressources et aux services des bibliothèques universitaires, facteur clé de la formation et de la réussite étudiante, particulièrement en premier cycle.
- Amélioration de l'intégration et de l'insertion des élèves en situation de handicap dans les établissements **d'enseignement supérieur agricoles** (création de référents handicap).
- Simplification et organisation de la mobilité internationale pour les étudiants en situation de handicap : une étude a été confiée à la Conférence des grandes écoles pour définir les freins et leviers de la mobilité internationale des étudiants.



CAP 2021

Petite enfance – parentalité

- **En déclinaison de la stratégie des 1000 premiers jours :**
 - Mettre en œuvre un accompagnement à la parentalité actif pour les parents ou futurs parents ayant des enfants en situation de handicap, par le développement des outils, des compétences et des services de droit commun en matière de handicap (TISF...), développer des programmes d'aide à la parentalité, ainsi qu'un meilleur accès aux CAMSP et CMPP ;
 - Développer le soutien à la parentalité pour les parents en situation de handicap en prenant en compte leurs besoins spécifiques dans les politiques publiques de soutien à la parentalité : suivi de grossesse adapté, accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne, développer des services d'accompagnement à la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap.

Poursuite du service public de l'école inclusif

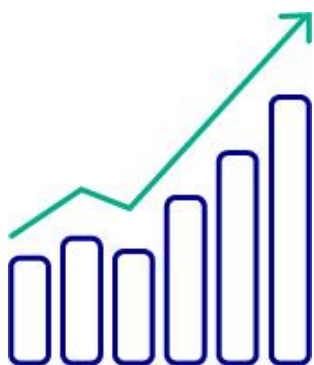
- Déployer des unités d'enseignement externalisées pour les élèves polyhandicapés.
- Accélérer le déploiement des équipes mobiles médico-sociales.
- Finaliser le Livret Parcours Inclusif : après une phase d'expérimentation, généraliser le Livret Parcours Inclusif pour tous les élèves qui en relèvent, pour la rentrée 2022.
- Rentrée 2021 : poursuivre le déploiement des unités d'enseignement autisme avec 50 nouvelles unités en maternelle et 35 en élémentaire.
- Poursuivre le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et des modes de scolarisation diversifiés (250 ULIS / ULIS pro, UEE).
- Déployer des PIAL sur l'ensemble des territoires.
- Rentrée 2021 : structurer 3 nouveaux pôles d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS).
- Rentrée 2021 : former tous les enseignants à l'école inclusive au cours de leur formation initiale.
- Mise en œuvre des conditions d'aménagements des examens pour l'année scolaire 2020-2021.

Enseignement supérieur

- Lancer la brique « école et enseignement supérieur » sur la plateforme numérique « Mon parcours handicap » afin de faciliter les démarches et l'orientation des jeunes en situation de handicap.
- Organiser la portabilité des aménagements d'examens et concours.
- Réaliser un guide pratique MESRI-CNSA sur l'accueil et l'accompagnement des étudiants à besoin complexe avant juin 2021.
- Instaurer un droit au réexamen pour l'orientation en master.

- Élaborer un schéma directeur diversité/handicap et inclusion d'établissement pour que l'accueil des étudiants en situation de handicap fasse l'objet d'un objectif transversal intégré dans la stratégie des établissements (pédagogie, recrutement, management) des grandes écoles d'ingénieurs relevant du ministère des Armées et améliorer la visibilité des référents handicap au sein de leurs établissements.
- Le téléservice permettant aux étudiants n'ayant reçu aucune réponse positive à leur demande d'admission en première année de master de saisir le recteur de leur région académique afin de se voir proposer une poursuite d'études en deuxième cycle universitaire comportera, pour la rentrée 2021, la possibilité de mentionner la situation de handicap ou le trouble de santé invalidant.

3. FACILITER L'ACCÈS A L'EMPLOI



CHIFFRES-CLÉS

Données générales emploi

- En 2019 : **2 722 000** personnes en situation de handicap sont en âge de travailler.
- Taux d'activité des BOE en 2019 : 43% (stable par rapport à 2018).
- Taux d'emploi des BOE en 2019 : 36% (stable par rapport à 2018).
- Le taux d'emploi des personnes reconnues administrativement en situation de handicap ou de perte d'autonomie atteint 37%.
- Taux d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique en 2019 : **5,83%** (4,86% dans la FPE, 7,04% dans la FPT et 5,79% au sein de la FPH).
- 31 024 bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés recrutés dans la fonction publique en 2019.
- 16 231 actions de maintien dans l'emploi dans la fonction publique en 2019.
- La part des nouveaux apprentis en situation de handicap reste globalement stable en 2019 : 4,8% dans l'ensemble de la fonction publique.
- 67% des personnes dont le handicap a été reconnu sont ouvrières ou employées contre seulement 49% pour l'ensemble de la population (DARES, Emploi et chômage des personnes handicapées, 2015).

Demandeurs d'emploi

- Taux de chômage des personnes en situation de handicap en 2019 : 16% (17% en 2018).
- Taux de chômage des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en 2019 : 18% (19% en 2018).
- 103 700 établissements de 20 salariés ou plus assujettis à l'obligation d'emploi (privé) en 2019 ;
- 780 entreprises adaptées en 2019.
- 85 658 placements accompagnés par le réseau des Cap emploi en 2019.

Retraites

- 3 600 retraites anticipées par an pour cause de handicap.



OBJECTIFS A 5 ANS

Faciliter l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées par les employeurs publics et privés dont les TPE-PME

Rénover l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, la transformer en levier pour une entreprise plus humaine, plus responsable et plus performante

Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des salariés handicapés

Mieux accompagner et sécuriser les transitions entre l'éducation et l'emploi

Réduire l'écart entre le taux de chômage des personnes handicapées et celui des autres personnes



UN AN D'ACTION

Simplification et sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapées



TENU

- Déploiement du dispositif de l'emploi accompagné : au 31 décembre 2019 (source ANSA) près de **3 000 personnes et 1000 employeurs accompagnés**.
- **Rapprochement Pôle Emploi / Cap Emploi** : 19 sites pilotes (19 agences locales Pôle emploi, 18 Cap emploi implantés dans 17 régions) ont été volontaires pour lancer le rapprochement et co-construire l'offre de service intégrée.
- **Lancement de la plateforme « Mon parcours handicap »** le 6 mai 2020, avec des contenus portant sur la thématique emploi/formation.
- Depuis le 1^{er} mars 2020, la reconnaissance du statut du travailleur handicapé et sans emploi permet d'accéder aux CDD « Tremplin » dans les entreprises adaptées (tout comme aux contrats en Entreprise adaptée de travail temporaire - EATT), conformément à l'arrêté du 14 février 2020 portant approbation du cahier des charges « Expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles dans le cadre du contrat à durée déterminée Tremplin ».
- Sensibilisation des employeurs à la diversité des situations de handicap au travail avec **1 référent handicap dans toute entreprise de plus de 250 personnes**.
- **Intégration de personnes autistes Asperger au sein du ministère des Armées** dans des emplois de l'informatique, du numérique, de l'imagerie satellitaire et de la cyberdéfense (convention du 19 juillet 2018 entre le ministère des armées, l'association AFG Autisme et l'université de Toulouse). 8 recrutements ont été réalisés en 2019 et 2 en 2020. Les nouveaux recrutés font l'objet d'un suivi particulier par un médecin et un psychologue. Une formation et un accompagnement préalable des managers et du collectif de travail, en lien avec la personne autiste, a été mis en place. D'autres domaines d'activité leur ont été proposés (prévention notamment).



EN COURS

- Déclinaison de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) au sein de la stratégie emploi : poursuivre la sensibilisation des conseillers emploi du service public de l'emploi (Pôle emploi/Cap Emploi/Missions locales) et des acteurs locaux aux troubles du spectre de l'autisme par l'instance du Plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH).
- Déploiement des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi (CPME) pour accompagner les actifs agricoles en risque de désinsertion professionnelle à la suite d'un handicap.

Des mesures spécifiques dans le cadre de la transformation de la fonction publique



TENU

- Mise en place des mesures pour assurer la portabilité des équipements de travail des agents en situation de handicap lors d'une mobilité.
- Clarification du champ des bénéficiaires des dérogations aux règles normales des concours, procédures de recrutement et examens en y incluant toutes les personnes en situation de handicap physique ou psychique, y compris celles qui ne sont pas titulaires de la RQTH.
- Mise en place de mesures appropriées permettant aux agents en situation de handicap de développer un parcours professionnel et d'accéder à des fonctions de niveau supérieur.
- Mise en place à titre expérimental pour une durée de 5 ans d'un dispositif de détachement, puis d'intégration permettant la promotion interne des fonctionnaires handicapés dans les trois versants de la fonction publique.
- Mise en place d'une expérimentation d'une durée de 5 ans ouvrant la possibilité aux personnes bénéficiant d'un contrat d'apprentissage dans le secteur public d'être titularisées dans les trois versants de la fonction publique.



EN COURS

- Mise en place d'un droit pour les agents en situation de handicap à accéder à un référent handicap chargé de les accompagner tout au long de leur carrière et de coordonner les actions menées en leur faveur par leur employeur (loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019 et ses décrets d'application).

Actions au profit de l'information, du suivi et de la reconversion des blessés



TENU

- « Défense mobilité » accompagne les militaires blessés dans leur reconversion : appui au plan ministériel handicap et inclusion 2019-2021 ainsi qu'au plan d'action 2019-2022 relatif « au parcours de rétablissement du militaire blessé psychique », en particulier l'axe visant à consolider les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.
- Insertion d'une clause sociale du blessé dans les règlements de consultation des marchés publics pour contribuer à leur réinsertion professionnelle. Ce dispositif permet à un militaire blessé de bénéficier d'un stage dans une entreprise titulaire du marché avec l'objectif de découvrir un métier, un secteur d'activité, confirmer ou infirmer un projet professionnel, voire entamer une démarche de recrutement.
- Réalisation d'un guide au profit des employeurs de la fonction publique « Recruter dans vos équipes un militaire blessé : une richesse pour le secteur public ».
- Recentrage depuis le 1^{er} janvier 2020 du dispositif des emplois réservés sur la population des militaires blessés et mobilisation des différents acteurs (cellules d'aide aux blessés des armées, DNH, ONACVG, et Défense mobilité) pour sensibiliser les militaires blessés ainsi que les employeurs publics à recruter par le biais de ce dispositif de solidarité nationale.
- Insertion d'une annexe « blessés » dans les conventions de partenariat entre Défense mobilité et les entreprises. Elle vise à inciter les entreprises à recruter des militaires blessés et à tisser un réseau avec chacun des correspondants « handicap » des entreprises partenaires.
- Participation de « Défense mobilité », à Paris et en région, aux tables rondes des conférences relatives au recrutement de militaires blessés psychiques dans le cadre du partenariat entre le MEDEF et le ministère des armées.
- Augmentation du nombre de nouveaux militaires blessés inscrits dans un parcours de reconversion de Défense mobilité ainsi que du nombre de reclassés : 433 nouveaux inscrits en

2019 contre 348 en 2018 et 192 reclassés en 2019 contre 93 en 2018 (144 reclassés au 27 septembre pour 2020).

Augmenter le niveau de qualification et développer les compétences des personnes en situation de handicap



TENU

- Aménagements spécifiques du contrat d'apprentissage pour les travailleurs handicapés :
 - Salaire porté à 100% du SMIC à partir de 26 ans ;
 - Pas de limite d'âge ;
 - Enseignement à distance dans les CFA ;
 - Aménagements maintenus : durée de la formation adaptée, cours à distance, allongement de la durée du contrat à 4 ans.
- Développement d'outils incitatifs et financiers (coût majoré) et de facilitation (accessibilité et référent handicap) en s'appuyant sur la mobilisation de tous les CFA et les missions locales.
- Mise en œuvre, dès 2020 dans la fonction publique, des possibilités de titularisation d'apprentis en situation de handicap ouvertes à titre expérimental par la loi de transformation de la fonction publique (régime dérogatoire pour une durée limitée jusqu'au 6 août 2025).
- Meilleure accessibilité des centres de formation aux apprentis en situation de handicap avec **1 référent handicap dans chaque CFA** (Centre de formation des Apprentis).



EN COURS

- Développement d'une information accessible aux travailleurs handicapés sur le site fonction-publique.gouv.fr, et objectif d'accueil d'au moins 6 % d'apprentis en situation de handicap dans la fonction publique.
- Mise en place des mesures pour assurer l'activation et l'utilisation du compte personnel de formation des personnes en situation de handicap en les accompagnant dans l'accès à ce nouveau droit : une mobilisation du service public de l'emploi, des référents handicap des employeurs privés et publics et des professionnels des ESAT.
- Création d'un vivier commun d'employeurs publics et privés pour faciliter la mise en relation avec les apprentis via les fonds AGEFIPH et FIPHFP.

Mobiliser les employeurs publics et privés pour inciter à l'embauche de personnes en situation de handicap



TENU

- Amélioration de la visibilité de la « marque employeur » du ministère des Armées (participation aux forums auprès des jeunes et des étudiants).



EN COURS

- Capitalisation sur l'engagement des plus de 100 entreprises signataires du manifeste pour l'inclusion dans la vie économique et sur l'initiative « La France une chance, les entreprises s'engagent » pour amplifier la mobilisation et augmenter en 2020/2021 le nombre de signataires.
- Intégration d'une démarche responsable dans le domaine des marchés publics du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, visant à encourager l'emploi des personnes en situation de handicap.

Accompagner les choix, les parcours, les carrières dans toute leur diversité



TENU

- Développement en milieu rural de partenariats entre les ESAT agricoles, les entreprises adaptées agricoles (EA) et les caisses de MSA (Réseau SOLIDEL). En créant du lien social entre les acteurs et en apportant une offre de services au plus proche des personnes, SOLIDEL favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur environnement de vie. En 2019, le réseau fédère 27 caisses de MSA, 56 ESAT agricoles, 10 EA agricoles, 3 Marpahvie (Maisons d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes) et 2 foyers de vie. Il accompagne 5 000 personnes handicapées.



EN COURS

- Changement d'échelle en matière d'emploi accompagné en s'appuyant sur tous les acteurs experts et de droit commun : bilan de l'expérimentation à ce stade, meilleure caractérisation de ce que recouvre l'emploi adapté, et élargissement de la prescription au Service public de l'emploi sans passage par la MDPH (LFR du 30 juillet 2020).

Monitorer les résultats de la stratégie pour l'emploi



EN COURS

- Définition et publication de tous tableaux de bord pour mesurer l'impact de la stratégie, permettre un pilotage régulier et transparent et ajuster, si besoin, les mesures.

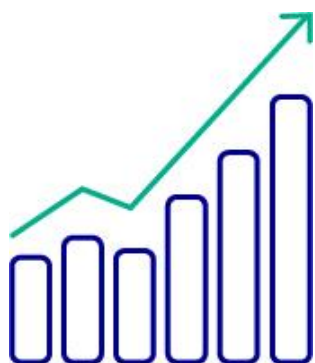


CAP 2021

- Poursuivre le rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi entre janvier et mars 2021 au sein de 200 agences et déploiement à l'ensemble du territoire national à partir d'avril 2021.
- **Renforcer les entreprises adaptées (EA) pour qu'elles deviennent des viviers de compétences pour les entreprises**, en ayant notamment recours aux nouveaux CDD tremplin, aux crédits de formation disponibles et au fonds d'aide à leur transformation.
- Dans une logique d'équité et de soutien à l'accès à l'activité, **réaliser une étude des voies d'harmonisation des modalités d'attribution de l'allocation adulte handicapé (AAH) et son articulation avec les contrats à temps partiel**, en prenant notamment en compte la question des transitions vers le secteur ordinaire des travailleurs handicapés d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) qui le souhaitent.
- **Monter en charge les dispositifs « emploi accompagné » pour atteindre l'objectif de 10 000 personnes accompagnées en 2022 (45 M€ en 2021-2022).**
- Créer un onglet « employeur » sur la plateforme numérique nationale « Mon parcours handicap » afin de mieux connaître les dispositifs et services à leur disposition, de les aider à recruter davantage de personnes en situation de handicap, mais aussi de maintenir en emploi leurs propres collaborateurs handicapés.
- Nouvelle convention « Etat – AGEFIPH » afin de notamment renforcer **l'accompagnement de l'agence auprès des entreprises**.
- **Prolonger l'aide au recrutement de personnes en situation de handicap dans le cadre du plan France Relance** : octroi jusqu' à 4 000 € aux entreprises et aux associations qui embauchent un salarié handicapé, sans limite d'âge, en CDI ou CDD d'au moins trois mois. **Le délai initial pour réaliser les embauches, fixé au 28 février 2021, est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.**
- **Evaluer les besoins en compensation des apprentis par la mise en place d'une grille harmonisée au sein des Centres de Formation des Apprentis (CFA)** afin de sécuriser leurs parcours.
- **Augmenter les entrées en contrat d'apprentissage des étudiants en situation de handicap** : pour que les CFA puissent accueillir tout apprenti quel que soit son handicap, sans limite d'âge, ils doivent désormais évaluer au début du contrat, les besoins en compensation de l'apprenti avec une grille identique pour toutes les branches professionnelles. La prise en charge s'élève jusqu'à 4 000 €.
- **Pour un meilleur accompagnement individuel et collectif du handicap psychique, développer au sein du ministère de l'Intérieur une offre de services** (actions de formation des managers et des collaborateurs au handicap psychique, faciliter l'intégration des agents concernés dans un collectif de travail en mettant en place des tutorats formés au handicap psychique, organiser un colloque et participer à des salons emploi afin de favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap psychique).
- **Adhérer à la CVthèque de l'association Hanploi (Ministère de l'Intérieur)** : inviter les candidats à déposer leur CV dans cette CVthèque. 100% accessible, l'accès à cet outil sera gratuit pour les candidats. Ce dispositif permettra d'adresser des profils plus adaptés aux services recruteurs et d'encourager le recrutement de travailleurs handicapés dont les compétences seront mises en valeurs.

- Expérimenter des « job-dating », au niveau de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, pour permettre aux différents services recruteurs de rencontrer des candidats en situation de handicap.
- Consolider et déployer l'ensemble des mesures facilitant la reconversion des militaires blessés en situation de handicap vers les fonctions publiques et le secteur privé, en partenariat avec les acteurs internes et externe au ministère des armées.
- Professionnaliser les correspondants handicap de l'enseignement supérieur pour augmenter le nombre des personnes handicapées ayant accès à un emploi sein de l'Université.
- Financer, par la France à titre expérimental, un poste de volontaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le cadre du programme dédié aux jeunes professionnels en situation de handicap.

4. VIVRE CHEZ SOI ET SE MAINTENIR EN BONNE SANTÉ



CHIFFRES-CLÉS

- **74 533 demandes de logement social formulées** par des personnes ayant déclaré une situation de handicap au 31 décembre 2019 (soit 3,45% du stock de demandes) contre 65 615 fin 2017 (soit 3,2% du stock de demandes)¹.
- **3 226 logements adaptés en 2019** grâce au programme « Habiter facile » de l'ANAH.
- **525 groupes d'entraide mutuelle (GEM)** entre les personnes en situation de handicap fin 2019 (505 en 2018).
- **506 946** : c'est le nombre de places en établissements et services pour accompagner les personnes handicapées en 2019, contre 488 211 en 2018, dont **161 955 places pour enfants** (158 207 en 2018) et **344 991 places pour adultes** (330 004 en 2018).
- **9,0 % des femmes en situation de handicap ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein de leur ménage ou en dehors**, contre 5,8% des femmes sans handicap. En particulier, elles sont deux fois plus nombreuses à avoir subi des violences sexuelles (4,0% contre 1,7%)².

¹ Source : SNE.

² DREES, Etudes et résultats, juillet 2020, n°1156.



OBJECTIFS A 5 ANS

Améliorer l'attribution des logements locatifs sociaux aux personnes en situation de handicap

Développer l'habitat inclusif

Favoriser l'adaptation des logements privés

Prévenir les départs non souhaités en Belgique et garantir une réponse accompagnée pour tous

Accélérer la transformation de l'offre médico-sociale et sanitaire pour permettre une bascule rapide et d'ampleur au profit de l'accompagnement spécialisé si nécessaire, en milieu ordinaire

Développer la prévention en santé auprès des personnes en situation de handicap

Mettre en place un bilan de santé périodique pour les personnes en situation de handicap accompagnées par des établissements et services médico-sociaux, dont les services à domicile

Promouvoir l'autonomie en santé des personnes en situation de handicap

Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé des personnes en situation de handicap (à la lumière des recommandations du rapport de Denormandie/Cornu-Pauchet)

Réduire le nombre d'hospitalisations évitables, dont les hospitalisations urgentes

Réduire le risque de mortalité précoce des personnes en situation de handicap, dont les personnes polyhandicapées



UN AN D'ACTION

Habitat



TENU

- Entrée en vigueur de l'arrêté prévoyant obligation de salles de bain adaptables (zéro ressaut de douche), de façon à pouvoir aménager maisons et appartements en cas de survenance ou d'évolution du handicap par des travaux simples.

Accès aux soins



TENU

- Mise en place d'une tarification graduée des consultations hospitalières, tenant mieux compte de la situation spécifique des patients handicapés.
- Mise en place du « 100% santé optique – dentaire - audio » : le 100% santé est déployé progressivement depuis le 1^{er} janvier 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les lunettes et les prothèses dentaires du panier 100% santé sont prises en charge à 100%.
- Remise du rapport de Philippe Denormandie et Cécile Chevalier sur les aides techniques le 13 novembre 2020.
- Création d'un parcours de soins coordonné pour les enfants de moins de sept ans avec le déploiement progressif en régions : 2077 enfants avec les TND repérés – 1 627 parcours de soins validés.
- Intégration de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la certification des établissements de santé, sur la base du guide d'amélioration des pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS).



EN COURS

- Mise en place d'une révision de la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) par l'Assurance et actualiser l'arrêté fixant les tarifs de la prestation de compensation du handicap (PCH) concernant les aides techniques, en cohérence avec les évolutions de la LPPR et l'évolution des besoins.
- Déploiement d'une offre de consultations dédiées au sein des établissements de santé, mais aussi d'unités d'accueil et de soins des sourds, afin de proposer une réponse plus adaptée et un parcours de soins mieux coordonné aux personnes handicapées en situation d'échec de soins.

Accès à un accompagnement adapté



TENU

- Diffusion du guide de préconisations pour l'aménagement de l'habitat destiné aux personnes avec autisme.

- Parution du guide de l'ANAP pour accompagner les ESMS dans la transformation de leur offre médico-sociale vers une structuration en plateforme de services et favoriser le libre choix des personnes en situation de handicap, en poursuivant la réforme de la tarification des ESMS.



EN COURS

- Mise en œuvre du programme de conventionnement avec les structures belges pour aligner les conditions d'accueil sur celles existant en France (l'ARS des Hauts-de-France).
- Mise en place d'un plan massif de développement de solutions nouvelles et de proximité, doté de 90 M€ sur 3 ans pour éviter la séparation des familles et le départ contraint en Belgique.
- Approfondissement des actions de sensibilisation et de formation sur le handicap auprès des professionnels de Justice afin d'apporter des repères opérationnels.
- Simplification des modalités d'accès des personnes handicapées aux solutions d'accueil temporaire afin de favoriser le répit des aidants et déclinaison de la stratégie « Agir pour les aidants » dont le déploiement de solutions nouvelles de répit pour les familles.
- Pour soutenir les proches aidants : poursuite et extension du dispositif proposant le relaying à domicile dans le cadre du secteur agricole ; couverture de 27 départements pour 15 services de type « Bulle d'Air », d'ici 2022.
- Mise en œuvre d'une démarche de « pair accompagnant » et déploiement de l'intervention des pairs au sein des établissements et services.
- Déploiement d'outils et de méthodes de repérage/diagnostic des adultes avec des troubles du spectre de l'autisme en établissements de santé et en établissements médico-sociaux.
- Déclinaison des mesures de développement de l'offre d'accompagnement prévues dans les différentes stratégies définies en 2019 :
 - « Grand service public de l'école inclusive » ;
 - « Ensemble, osons l'emploi » ;
 - « La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance » : le déploiement des premières équipes mobiles départementales croisant l'expertise de la protection de l'enfance et du médico-social pour mieux accompagner et prendre en compte les besoins particuliers des enfants en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance ;
 - « Stratégie nationale des troubles du spectre de l'autisme au sein des troubles du neuro-développement ».

Dans les départements Outre-mer



TENU

- Réactualisation de l'état des lieux du nombre de personnes en situation de handicap et des structures médico-sociales.
- Intégration d'un volet « Habitat Inclusif » dans le Plan Logement Outre-Mer (PLOM) 2019-2022.



EN COURS

- Extension à Mayotte de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dont le taux de handicap est entre 50 et 79% (PLFSS 2020).
- Élaboration, pour chaque territoire, d'une stratégie de développement du secteur social et médico-social qui repose sur les diagnostics réalisés en 2019.
- Appui aux territoires pour optimiser l'utilisation des fonds européens en matière d'investissement et de formation.

- Mobilisation de l'enveloppe dédiée au plan de développement de l'offre médico-sociale en Outre-mer (20 M €).
- Recensement de l'offre de service des ESAT dans les DOM afin de faciliter le recours des administrations publiques à leurs prestations.
- Elaboration d'un répertoire des réserves foncières en lien avec les Préfets.

Égalité Femme/Homme



TENU

- Réalisation d'un cahier des charges des centres ressources « vie affective, intime et sexuelle » et soutien à la parentalité pour un déploiement dans les régions.
- Réalisation d'un cahier des charges pour une formation des professionnels médico-sociaux à la prévention des violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes handicapées.



EN COURS

- Rédaction en cours d'une circulaire qui a pour objectif de rappeler à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux les actions à mettre en place face aux violences faites aux femmes en situation de handicap.
- Poursuite de la sensibilisation des opérateurs en matière d'emploi au recueil des données statistiques sexuées afin d'objectiver la situation des femmes en situation de handicap (au travers des indicateurs de la feuille de route « emploi » pour lesquels une différenciation par sexe quasi systématique a été demandée).
- Elaboration et mise à disposition d'un document d'information adapté aux victimes en situation de handicap se rendant dans un commissariat ou une gendarmerie.

La recherche



TENU

- Dans le champ de l'autisme et des troubles du neuro-développement : lancement du **Groupe d'intérêt scientifique** (GIS) autisme et TND et animation de la communauté scientifique, sélection de 2 centres d'excellence (en plus des 3 premiers), nomination de 14 chefs de clinique en pédopsychiatrie, 17 projets de recherche à l'ANR et au PHRC.
- Lancement du Programme prioritaire de recherche « Maintien de l'autonomie », doté de 30M €.
- Sélection des projets de recherche « PPR sport de haute performance » : 1 projet de recherche handisport sélectionné.



EN COURS

- Lancement d'un appel à candidatures pour la création d'une cohorte « autisme / TND » permettant d'identifier des bio-marqueurs, des facteurs de risque modifiables, d'analyser les facteurs environnementaux et d'étudier des stratégies de prise en charge.



CAP 2021

Accès aux soins

- **Décliner le rapport Aides techniques de Philippe Denormandie et Cécile Chevalier** : dès 2021 une expérimentation sera mise en place pour renforcer l'évaluation des besoins et l'accompagnement des personnes dans les territoires, afin de permettre aux personnes de disposer des aides techniques les plus adaptées à leurs besoins et à leur projet de vie, et de bénéficier d'une formation à leur utilisation ; la seconde étape visera à faire évoluer les nomenclatures pour réduire les restes à charge et mieux prendre en compte l'innovation, en commençant par l'ouverture prochaine de la concertation sur les fauteuils roulants dans la suite des dispositions de la LFSS 2020.
- Soutenir l'organisation et la consolidation du déploiement des lieux de soins adaptés aux personnes en situation de handicap au 1^{er} semestre 2021.
- Déployer l'offre de consultations dédiées.
- Mettre en place l'expérimentation en 2021, dans plusieurs territoires, de nouvelles règles de financement pour **faciliter l'accès aux soins de ville** des personnes en situation de handicap accompagnées en ESMS.
- Négociations de l'Assurance maladie avec les professionnels de santé pour introduire de nouvelles mesures favorisant l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Accompagner les acteurs pour accélérer la mise en accessibilité des téléconsultations.
- Mise en place d'un groupe de travail au sein du ministère de la Santé afin de développer des outils facilitant l'accès à l'information des professionnels et des personnes en situation de handicap sur leur santé et leur prise en charge en matière de santé ; élaboration de fiches d'information sur tous les sujets utiles et notamment : sur ce qui relève des actes de soins versus les actes de la vie quotidienne ainsi que sur les conditions de réalisation de ces actes et les professions qui peuvent les réaliser.
- Accélérer la mise en accessibilité téléphonique des hôpitaux et établissements de santé en 2021.
- Lancer en janvier 2021 par la CNAM un groupe de travail pour mener une réflexion sur la mise en place d'un forfait soins en « rééducation » pour les enfants polyhandicapés ou avec une paralysie cérébrale. Il associera l'ensemble des acteurs (associations, professionnels, familles, experts de la Haute Autorité de santé – HAS) et s'appuiera sur les recommandations de la HAS.
- Poursuivre le repérage des adultes autistes dans les établissements de santé et établissements et services médico-sociaux et création d'unités spécifiques aux adultes autistes à profil complexe.
- Poursuivre le déploiement des plateformes de coordination et d'orientation TSA-TND avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national en 2022.
- Mettre en place les premières plateformes de coordination et d'orientation TSA-TND pour les enfants de 7 à 12 ans et ayant des troubles de l'apprentissage.

Habitat

- Décliner le rapport sur l'habitat inclusif : mise en place d'« une aide à la vie partagée » à destination de nos concitoyens dans les départements volontaires, en s'appuyant sur les différents acteurs locaux, et notamment les bailleurs et les associations.

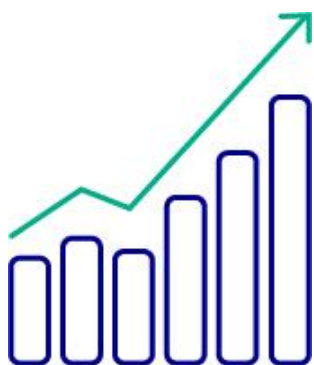
Égalité Femme/Homme

- Lancer un débat sur le recours à des assistants sexuels, suite à la saisine du Conseil consultatif national d'éthique, en lien avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées : un avis du Comité consultatif national d'éthique sera émis en 2021.
- Déployer un **centre de ressources « Vie affective et sexuelle »** dans chaque région pour les personnes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels, à partir du premier semestre 2021.
- 3919 (numéro « Violences Femmes info ») : lancer un appel à projet en 2020 avec pour objectif d'ouvrir ce numéro 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ; le déploiement de cette plateforme d'écoute téléphonique s'inscrit dans le cadre d'un marché public, dont la notification est prévue au 2^{ème} semestre 2021.
- Renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État et le Planning Familial (MFPF) qui soutient le projet « Handicap et sexualités » visant à promouvoir l'autonomie sexuelle, affective et relationnelle des personnes en situation de handicap, notamment par le programme « Handicap et Alors ? ». Convention pluriannuelle d'objectif entre le MFPF et la DGCS sur la période 2020-2022 en cours de finalisation. Elle comprend notamment le soutien du projet « Promouvoir l'autonomie sexuelle, affective et relationnelle des personnes en situation de handicap », à hauteur de 135 000 €.
- Accorder une attention particulière pour les élèves en situation de handicap lors des prochains conseils de vie collégienne et conseil de vie lycéenne en juin 2021 (Mesure Grenelle n°2).
- Développer le module de formation à destination des travailleurs sociaux concernant les violences faites aux femmes.
- Rédiger une instruction à destination des travailleurs sociaux pour alerter quant aux mesures à prendre contre les violences contre les femmes en situation de handicap et la réalisation d'un module de formation en *e-learning* à destination de ces professionnels.
- Capitaliser sur les assouplissements et les dérogations mis en place pendant la crise sanitaire : lancement d'une mission IGAS d'ici fin 2020.
- **Mettre en place une trajectoire de création de solutions pour éviter les départs en Belgique** notamment dans 3 régions prioritaires : Hauts-de-France, Ile-de-France et Grand-Est.
- Lancer la phrase opérationnelle du dispositif favorisant l'accompagnement par les pairs en s'appuyant sur l'expertise des personnes handicapées.
- Sensibiliser les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire et des psychologues de la PJJ aux situations des enfants en situation de handicap dans une approche pluridisciplinaire.
- Approfondir les actions de sensibilisation et de formations initiales et continues auprès des professionnels de justice afin d'apporter des repères opérationnels leur permettant de prendre des décisions en toute connaissance de cause en lien avec l'ENM (projet d'un e-learning sur le handicap).
- Démarrer le renouvellement de l'enquête épidémiologique « santé des jeunes pris en charge par la PJJ » afin d'actualiser les données sur l'état de santé des jeunes pris en charge par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Cette enquête inclura des indicateurs sur le handicap. En repérant les situations de handicap ou à risque, cette enquête permettra un meilleur accompagnement vers la reconnaissance du handicap et les dispositifs d'aides et de prises en charge adaptées.

Outre-mer

- Etendre à Mayotte l'allocation pour adulte handicapé entre 50 et 79% (AAH2) d'ici 2022.
- Lancer une mission de soutien à la MDPH de Mayotte.
- Mettre en œuvre le volet « Habitat Inclusif » dans le Plan Logement Outre-Mer (PLOM).
- Etats généraux du handicap à Wallis et Futuna : accompagner le Territoire dans la future stratégie handicap qu'il souhaite développer.
- Mettre en accessibilité les applications DECIGEOM (application décisionnelle géographiques Outre-mer) et SUBVENTIA (gestion des subventions).

5. ÊTRE ACTRICE ET ACTEUR DANS LA CITÉ



CHIFFRES-CLÉS

Sport

- **29 875 licenciés** Handisport (FFH) et **65 167 licenciés sport adapté** (FFSA) en 2019.

Justice

- 472 cellules adaptées aux personnes à mobilité réduite réparties dans 90 établissements pénitentiaires en France métropolitaine et en Outre-mer.
- 348 juridictions et 176 établissements de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sont accessibles (dans le cadre d'un Ad'Ap ou hors Ad'Ap) en 2020.
- 26 juridictions et 21 établissements PJJ ont été rendus accessibles au cours de cette année 2020.

Transport routier

- 50 à 70% des arrêts urbains prioritaires sont accessibles.
- 85% en moyenne des bus sont accessibles à tout type de handicap.
- 15 à 30% des arrêts de car prioritaires sont accessibles à tout type de handicap.
- 60% en moyenne des cars sont accessibles à tout type de handicap.

Transport ferroviaire

- National : **51 déjà réalisées** pour un total de 158 gares à rendre accessibles pour 2024-2025.

Accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

- Cinq ans après sa création, plus d'un million d'ERP dans le processus des Ad'Ap :
 - 700 000 ERP sont entrés dans le dispositif des Ad'AP ;
 - 350 000 ERP sont accessibles parce que construits depuis 2005 ou mis en accessibilité entre 2005 et 2015.
- Plus de 240 000 demandes d'autorisations de travaux suite à Ad'AP ont déjà été déposées. Elles concernent pour l'essentiel des ERP de 5ème catégorie (76%).

- 68% des ERP font l'objet de travaux sans dérogations puisque les dérogations demandées sur les dossiers d'autorisations de travaux ne concernent que 32% des ERP. Très majoritairement, il s'agit de demandes de dérogation technique (74%) ou financière (19%).

Tourisme

- **4120 établissements sont ainsi labellisés Tourisme & Handicap au 31 mai 2020.**

Culture

- **120 salles ou structures de diffusion équipées** pour l'accessibilité des œuvres (soit + 36 en 2020 par rapport à 2019).
- En 2019, **81 films aidés** pour réaliser des fichiers d'audiodescription et de sous-titrage SME, pour un montant d'aide de 300 000 €.
- **France info TV propose plus de 200 heures de sous-titrage par mois** depuis septembre 2020, soit 5 fois plus qu'au dernier trimestre 2019.



OBJECTIFS A 5 ANS

Renforcer la présence des personnes handicapées au sein des programmes télévisuels

Restituer aux personnes leur pleine citoyenneté par l'exercice du droit de vote

Rendre accessibles les établissements recevant du public

Améliorer la mobilité par des infrastructures et des services adaptés

Encourager le développement d'outils numériques à l'usage du déplacement des personnes en situation de handicap

Accroître la participation des jeunes en situation de handicap aux journées défense citoyenneté (au moins 300 jeunes par an), en adaptant les outils pédagogiques et les centres d'accueil

Améliorer les résultats de la France aux Jeux paralympiques en permettant à la délégation France d'accéder au top 10 des nations à échéance 2024

Renforcer la visibilité et la lisibilité des deux marques d'État « Tourisme et handicap » et « Destination pour tous » tant auprès des touristes français et étrangers que des professionnels et des territoires

Accroître l'accessibilité de l'offre culturelle et de la pratique artistique dans toutes leurs dimensions (spectacle vivant, audiovisuel, cinéma, livre et lecture et patrimoine) grâce à la mise en conformité des bâtiments, sites internet et des offres

Soutenir le développement et la diffusion de l'édition adaptée

Poursuivre la formation des professionnels de la culture

Augmenter le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant une activité physique et sportive et ce, dès le plus jeune âge

Améliorer l'accès aux droits des personnes en situation de handicap au plus près du terrain dans les territoires fragiles, dans le cadre du déploiement à partir de 2020 du réseau France Service



UN AN D'ACTION

Accès aux droits civiques et citoyenneté



TENU

- Augmentation du nombre de sites et de supports accessibles, en métropole et dans les départements et territoires d'Outre-mer pour permettre à plus de jeunes en situation de handicap de participer aux Journées Défense citoyenneté (JDC) : accessibilité assurée d'un tiers des sites JDC aux jeunes à mobilité réduite (119 sites, dont 37 en Outre-mer, sur 306).



EN COURS

- Amélioration de l'accès aux droits des personnes handicapées dans les territoires dans le cadre du déploiement du réseau France Services, en partenariat de proximité avec les MDPH.
- Poursuite de l'amélioration de l'accueil du justiciable en situation de handicap : le partenariat avec l'association Droit Pluriel, subventionnée par le ministère de Justice, en est un exemple. Sa formation en demi-journée a pour objectif de sensibiliser les agents d'accueils des juridictions au handicap. Entre 2017 et 2019, 237 agents ont suivi cette formation. En 2020, du fait de la crise sanitaire, ces formations n'ont pas pu avoir lieu.

Sport



TENU

- **Déploiement du Handiguide des sports (www.handiguide.sports.gouv.fr) sur l'ensemble du territoire** : recenser les offres sportives accessibles aux personnes handicapées, en intégrant de nouvelles fonctionnalités et en assurant la formation des acteurs concernés (fédérations sportives, services déconcentrés).
- **Développement et diversification de la pratique physique et sportive en Etablissements et services médico-sociaux (ESMS)** : intégrer les ESMS au dispositif « génération 2024 » qui permet de développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin de faciliter le développement de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire et la participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- **Amplification de la professionnalisation des acteurs** : assurer le déploiement territorial des référents paralympiques en lien avec l'ensemble des acteurs et structurer la représentation du parasport dans les conférences régionales du sport.



EN COURS

- **Renforcement de l'exposition médiatique des parasports** : accroître l'exposition de certaines disciplines et événements parasportifs à travers la mise en place d'une opération annuelle de médiatisation des parasports et la mobilisation des opérateurs audiovisuels.
- **Soutien du sport de haut niveau par le ministère des Armées dans la perspective des JOP 2024** : renforcer les partenariats avec les acteurs du handisport, du sport adapté et des fédérations sportives pour valoriser les opportunités de carrière professionnelles au sein du

ministère après un parcours sportif de haut niveau (avec l'objectif de passer de 115 sportifs de haut niveau, dont 15 en situation de handicap à 173 en 2024, dont 32 en situation de handicap).

- **Développement de la participation sociale et le bénévolat des personnes handicapées :** développer le bénévolat des personnes handicapées dans les grands événements sportifs et culturels pour favoriser l'acquisition de compétences nouvelles et favoriser le vivre-ensemble.

Culture



TENU

- Création de la plateforme « Culture chez nous », lancée en avril 2020 et recensant les sites accessibles proposant des offres culturelles en ligne.
- Réalisation d'un guide d'information à destination des professionnels, particuliers sur l'offre des conservatoires pour les personnes en situation de handicap.
- Signature et mise en œuvre de la Charte Média et Handicap sur la visibilité des personnes en situation de handicap dans les médias au travers du Conseil Supérieur de l'audiovisuel (CSA).



EN COURS

- Poursuite de la mise en place d'un plan d'action pour le développement et diffusion de l'édition accessible :
 - Pour la production courante de livres numériques, poursuivre avec la filière économique, le développement d'une offre nativement accessible ;
 - Lancer un processus interministériel de concertation, avant l'été 2020, portant sur la création ou non d'un portail national de l'édition accessible, doublé d'un plan de numérisation rétrospective.
- Renforcement de l'animation et de la sensibilisation aux enjeux de l'accessibilité du réseau des lieux culturels publics : partage des bonnes pratiques dont tarification des accompagnants.
- Confier au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) la mission de contrôle de la qualité de l'accessibilité.
- Renforcement de l'accessibilité de France Info dans le cadre du prochain contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions, en concertation avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées.
- Renforcement de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des services audiovisuels en étendant les obligations légales à tous les services (y compris non linéaires), en augmentant le volume horaire de programmes accessibles et en améliorant les moyens d'accessibilité évalués par les associations.
- Information et accompagnement des bibliothèques publiques pour l'obtention de l'habilitation à l'exception handicap afin de permettre aux personnes en situation de handicap de trouver près de chez eux une offre de lecture adaptée en bibliothèque publique.

Tourisme



TENU

- Soutien à la labellisation « Destination pour tous » des villes-hôtes des Jeux olympiques et paralympiques, avec la remise en octobre 2020 de 5 Trophées « Destination pour tous » :
 - AMIENS (80) « Ville idéale », niveau Or (toutes familles de handicap confondues) ;
 - GRAND DAX AGGLOMÉRATION (40), « Le mieux-être 4.0 », niveau Argent (toutes familles de handicap confondues) ;

- MAUGUIO-CARNON (34), « Aux portes de la Camargue, entre Terre et Mer », niveau Argent (toutes familles de handicap confondues) ;
 - COLOMBIERS - LESPIGNAN (34), « Canal du Midi, garrigue et paysages », niveau Argent (toutes familles de handicap confondues) ;
 - BORDEAUX (33), « Humaniste et magnétique », niveau Bronze (toutes familles de handicap confondues) ;
 - Et 8 Trophées « Tourisme et Handicap » dont un Trophée d'Or de la DGE.
- Valorisation du « savoir-faire » des territoires et des gestionnaires de sites labellisés en utilisant les différents vecteurs de communication (colloques, prochain sommet mondial « Destination pour tous »).
 - Poursuite du partenariat avec des startups qui interviennent dans le domaine du tourisme accessible.
 - Evaluation de l'impact des deux marques « Destination pour tous » et « Tourisme et Handicap » du tourisme accessible, à la fois sur l'engagement des professionnels et sur la satisfaction des clients.
 - Accompagnement de nouveaux territoires dans leur candidature à la marque « Destination pour tous », avec 100% de réussite.

Transport



TENU

- Pour les personnes en situation de handicap qui possèdent des voitures électriques, possibilité d'accéder **à des places équipées ou pré-équipées de bornes électriques pour recharger leur voiture.**



EN COURS

- **Finalisation de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) :** préparation des textes réglementaires associés (décrets et arrêtés) et mise en œuvre des actions d'accompagnement.
- **Généralisation de la tarification préférentielle pouvant aller jusqu'à la gratuité** pour l'accompagnateur d'une personne handicapée qui a besoin d'un accompagnateur pour se déplacer dans les réseaux de transport collectif.
- **Accès simplifié des personnes en situation de handicap aux services de TPMR :** cet accès ne peut plus être restreint, ni par une obligation de résidence sur le territoire concerné, ni par l'obligation d'un passage devant une commission médicale locale, au minimum pour les personnes handicapées avec un taux de 80 % et à mobilité réduite disposant d'une carte mobilité et inclusion.
- **Création des données accessibilité dans les réseaux de transports, en voirie et espaces publics et sur les réseaux de balises numériques** (dans les réseaux de transports, en voirie et espaces publics et à l'accès des ERP équipés) pour permettre l'émergence de services innovants d'information multimodale (GPS piétons ou calculateurs d'itinéraires), vraiment efficaces et de services innovants de guidage et de signalétique pour les personnes aveugles et malvoyantes (décret en cours).
- **Création d'une plateforme unique de réservation des services d'assistance** en gare et de substitution (décret en cours).
- Poursuite du soutien aux autorités organisatrices des transports, concernées par les JO 2024 et suivi de leurs travaux de réalisation du rapport prévu par la loi JO (mission « Préfet Guillaume »).

Accessibilité



TENU

- Mise en accessibilité du compte rendu du Conseil des Ministres.
- Simplification de l'accès à l'information notamment des français de l'étranger, en créant un centre d'appel consulaire unifié, accessible.
- Implication au sein du Ministère des Armées des personnes en situation de handicap dans la dynamique de développement des nouveaux usages avec la création d'un groupe d'utilisateurs comprenant des personnes malvoyantes volontaires, des experts de l'accessibilité numérique, des webmestres, des gestionnaires de sites, des développeurs d'applications avec interface web ou d'applications pour mobiles et des administrateurs de contenus pour contribuer à la mise en accessibilité.
- Poursuite de la formation des ambassadeurs de l'accessibilité et l'accompagnement des collectivités pour leur recrutement, en capitalisant sur l'expérience des 4 communes pilotes Chartres, EPCI du Golfe du Morbihan-Vannes agglo, Valence et Clichy (depuis juillet 2020).
- Expérimentation dans 4 bâtiments de l'administration centrale du ministère des Finances, d'une application améliorant l'autonomie des personnes en situation de handicap dans leurs déplacements à l'instar du Ministère des Armées.



EN COURS

- Réalisation par internet des démarches relatives à la délivrance des titres du ministère de l'Intérieur grâce à la mise en accessibilité du site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).
- Mise en place d'un plan d'action 2020-2022 de mobilisation et d'accompagnement des acteurs du ministère des Armées, concourant à l'accessibilité numérique.



CAP 2021

Accès aux droits civiques et citoyenneté

- **Renforcer l'accessibilité des campagnes électorales en 2021 et 2022** : amélioration de l'accessibilité des émissions audiovisuelles relatives à la campagne électorale ; renforcement de l'accessibilité des clips de campagne des candidats ; lancement d'un groupe de travail par le ministère de l'Intérieur associant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les campagnes électorales ; communication relative au Facile à lire et à comprendre (FALC) à destination des candidats (ex. : document d'information distribué lors du dépôt de leur déclaration de candidature) ; amélioration du droit de vote effectif des majeurs en tutelle à partir d'un retour d'expérience sur leur recouvrement du droit de vote en 2019.
- **Renforcer l'accessibilité de la communication gouvernementale au premier trimestre 2021** : élargir les attributions du Service d'information du gouvernement (SIG) pour coordonner l'accessibilité de la communication au sein des différents ministères, renforcer les moyens humains et financiers ; réaliser un guide de bonnes pratiques d'accessibilité (sous-titrages, interprètes en langue des signes française, FALC) par le SIG à destination des ministères ; nouveaux moyens dédiés (10 M€).
- Développer, pour la mi-2021, une application « Journée Défense et citoyenneté » en e-learning au profit des jeunes résidant à l'étranger et des jeunes en situation de handicap pour offrir la possibilité de réaliser cette journée en distanciel.
- Poursuivre le partenariat avec l'association Droit Pluriel pour améliorer l'accueil du justiciable en situation de handicap.
- D'ici 2022, l'objectif d'une labellisation France Services par canton (2000 au total), permettra de couvrir l'ensemble du territoire, avec une attention particulière portée aux cantons ruraux, aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'aux territoires d'Outre-mer.

Transport

- **Mobiliser 120 M€ au titre du plan France Relance pour la mise en accessibilité des gares.**

Accessibilité aux ERP

- Communiquer le niveau d'accessibilité des ERP de l'État
- **Lancer sur de premiers territoires l'application numérique collaborative « Accès libre »** : une application numérique collaborative pour que les personnes puissent connaître en temps réel l'accessibilité des ERP d'un territoire, publics comme privés.
- Poursuivre la mise en accessibilité des services publics d'accueil téléphonique, informer et accompagner les opérateurs.
- Déployer au niveau national le réseau des ambassadeurs de l'accessibilité en 2021.
- **Rendre accessibles les bureaux de travail neufs** : au 1er juillet 2021, quel que soit l'usage des bâtiments, les maîtres d'ouvrage se verront appliquer les mêmes règles de droit. Ces règles ne seront plus fixées, comme cela était le cas, par le Code du travail mais par le Code de la construction et de l'habitat.

Audiovisuel

- Renforcer la qualité de l'accessibilité des programmes audiovisuel : la mission confiée au CSA sera donc élargie à l'amélioration de l'accessibilité des programmes et des services fournissant un accès à des services de médias audiovisuels à la demande.
- Améliorer le contrôle sur l'accessibilité audiovisuelle pendant les campagnes électorales.

Culture

- Réaliser en 2021 une étude sur les fonctionnalités d'un portail national d'accès à l'édition accessible.
- Lancer un travail interministériel sur la mise en place d'un plan de rattrapage du stock des livres non accessibles.
- Poursuivre le développement d'un soutien à l'accessibilité des œuvres du spectacle vivant avec l'ouverture du dispositif aux musées et aux lieux de présentation des arts plastiques.
- Recenser les établissements culturels qui ont développé des offres de service en autisme.

Métiers

- **A compter du premier semestre 2021, intégrer les compétences nécessaires à la prise en compte du handicap de l'accessibilité et de la conception universelle dans les certifications professionnelles.**

Sport

- **Développer la participation sociale et le bénévolat des personnes handicapées :** accélération du déploiement et lancement d'un comité de pilotage multi acteurs au premier semestre 2021.
- **Déployer la Stratégie nationale sport et handicap (SNSH) :** Aide au développement de la pratique sportive grâce aux aidants, projet d'accompagnement professionnel des sportifs de haut niveau en situation de handicap (ISPC), promotion de la pratique sportive dans le cadre des temps scolaires, périscolaire et extrascolaire via le développement de partenariats de proximité ; déploiement de la phase 2 du Handiguide ; mutualisation et réemploi du matériel technique et sportif dédié au parasport.
- **Accompagner les élus en charge du sport :** diffuser via le réseau ANDES d'un « kit d'information » à l'intention des nouveaux élus en charge du sport afin de les sensibiliser à l'organisation d'événements sportifs inclusifs, pensés aussi pour accueillir les personnes handicapées. Ce kit recensera les principaux outils locaux et nationaux à leur disposition pour accompagner le développement de la pratique sportive sur le territoire.

Tourisme

- Accompagner de nouveaux territoires dans leur candidature à la marque « Destination pour tous ».

Campagne de sensibilisation

- Constituer un groupe de réflexion composée de personnes en situation de handicap et des professionnels de la communication au premier semestre 2021.

Focus sur « Le Manifeste pour un Etat inclusif » : le Gouvernement se mobilise pour rendre l'administration plus accessible et plus adapté

Le 3 décembre 2019, les membres du Gouvernement ont décidé de passer un nouveau cap dans la politique du handicap. Ils ont approuvé les dix engagements du Manifeste pour un État inclusif.

En 2020, les indicateurs de suivi ont été fixés.

Les hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion sont désormais nommés dans chaque ministère.

Le Gouvernement s'engage sur :

- 1) Le recrutement et le parcours professionnel des agents en situation de handicap ;
- 2) L'accessibilité des sites internet publics ;
- 3) L'accessibilité de la communication de chaque ministère.

6. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'AUTISME AU SEIN DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT : BILAN DE 2 ANS

POINT D'ÉTAPE SUR DEUX ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'AUTISME AU SEIN DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT

La France compte 700 000 personnes autistes, et plus encore si l'on intègre les autres troubles du neuro-développement (TND)³. « *Parce que bien souvent ça a été l'impensé dans l'école et dans le reste de la société* »⁴ : le président de la République a fait de la prise en compte de ces personnes et de leurs proches une priorité présidentielle. A mi-parcours de la stratégie nationale 2018-2022, Sophie Cluzel et Claire Compagnon détaillent les résultats de l'action du gouvernement autour des cinq engagements de la Stratégie.

- **La recherche** a été soutenue de façon importante (**17 millions d'euros**) afin de créer des connaissances, de les diffuser et de produire des innovations pour améliorer dès aujourd'hui la vie des personnes. La recherche est désormais structurée pour développer **des projets européens/internationaux autour d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS)** et de **cinq centres d'excellences**. L'implication des jeunes chercheurs a été accentuée avec **la création de 14 postes de chefs de cliniques**. Enfin, la collaboration avec **la Sorbonne université** a permis la création d'un **Living lab** et d'un **learning lab** dédié aux innovation appliquées.
- Plus de 35 000 enfants naissent chaque année en France avec un trouble du neuro-développement. **Le repérage et l'accompagnement précoce** de ces enfants représentent des enjeux majeurs car ils évitent les « pertes de chance » et le sur-handicap. Les médecins généralistes, les pédiatres, les médecins scolaires ont aujourd'hui accès à **une grille d'analyse simple et unique au monde**, pour repérer les écarts de développement. Pour l'accompagnement et le diagnostic, **43 plateformes** sont d'ores et déjà opérationnelles. Elles définissent et coordonnent **un parcours d'interventions et de bilans**. Plus de **2000 enfants en bénéficient déjà**. Enfin, **120 millions d'euros** ont été dédiés au **financement des interventions des professionnels non conventionnés avec l'Assurance maladie** : ergothérapeute, psychologue, psychomotricien.
- **La scolarisation des enfants autistes** est un levier important participant de leur développement ainsi que de l'évolution de la société vers des comportements naturellement inclusifs. A ce titre, plus de **41000 élèves autistes** sont aujourd'hui **scolarisés en milieu ordinaire**. **101 professeurs ressources** ont été formés pour **guider les enseignants accueillant ces élèves**. La stratégie nationale a également favorisé le développement de **plusieurs formes de scolarisation** parce que les enfants peuvent avoir des compétences très diverses⁵ : **247 classes spécifiques**⁶ ont ainsi été créés sur tout le territoire ; plus de **2000 enfants** sont **scolarisés à plein temps dans ces classes** ; **14 écoles** ont déployé un

³Troubles du spectre de l'autisme TSA, troubles du développement intellectuel, troubles Dys (Dyslexique, dyspraxique, dysphasique, dyscalculique, dysorthographique), troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité(TDAH).

⁴ Discours du président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020.

⁵ En langage, motricité ou capacités d'attention.

⁶ Unités d'enseignement maternelle autiste UEMA et élémentaire UEEA.

dispositif innovant d'autorégulation. Enfin, pour **faciliter l'orientation et l'accès aux études supérieures** le programme Aspie Friendly a développé **un réseau de référents qui guident les actuels et futurs étudiants autistes.**

- L'engagement pour **soutenir la pleine citoyenneté des adultes autistes** s'est construit autour de deux séries de mesures. La première a permis **un meilleur accès à l'emploi, 21% des personnes entrées dans l'emploi accompagné sont des personnes autistes ou TND ; un meilleur accès à la vie dans la cité avec 16 projets d'habitats inclusifs financés en 2019, la création d'un guide pour accompagner la transformation des logements** ainsi que **la création de groupes d'entraide entre personnes autistes (GEM).** La deuxième série de mesures a permis de mettre en place **un repérage des adultes autistes non diagnostiqués ou mal diagnostiqués dans les établissements** qui accueillent des personnes en situation de handicap et des établissements de santé mentale. Trois régions pilotes ont démarré : Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine et Hauts de France.
- **Le soutien aux familles** s'est concrétisé de multiples façons. **1 693 personnes** ont bénéficié de **formations pour mieux comprendre les troubles de leurs enfants/proches. 8,8 millions d'euros** ont été investis par l'Etat pour **réduire le temps d'attente d'un diagnostic dans les 26 centres de ressources autisme (CRA).** Par ailleurs, **les contenus des formations de tous les professionnels qui interviennent auprès des personnes et des familles** ont été passés au crible pour garantir des accompagnements de qualité : **34 responsables d'universités** ont été réunis pour dresser des pistes d'évolution ; création du **Certificat national d'intervention en autisme pour les travailleurs sociaux (CNIA) ; partenariat inédit avec l'agence en charge de la formation à destination des professionnels de santé (ANDPC).** Enfin des travaux ont débuté pour mettre définitivement fin à la confusion entre maltraitance parentale et troubles du neuro-développement.

Le document de référence sur les deux ans de la stratégie est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/la-strategie-2018-2022/>

Le message du Président de la République à l'occasion des deux ans de la stratégie est consultable à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/EmmanuelMacron/posts/2950893651809868>



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition : 16 novembre 2020

Crédit photos : Shutterstock